

ARSENAL
BREST

la
cgt

INGENIEURS-CADRES

Février 2021 N°4

1. Le nombre de cadres pourrait reculer cette année pour la première fois depuis 1993

2. 10 % pour la Fonction publique, pourquoi, comment ?

3. Télétravail : ce que doit payer l'employeur ?



CGT Arsenal de Brest



NEWSLETTER

1. Le nombre de cadres pourrait reculer cette année pour la première fois depuis 1993

Les embauches en baisse risquent de ne pas compenser les départs naturels et les licenciements en 2021, alerte l'Association pour l'emploi des cadres (Apec).

Ce serait inédit depuis plus d'un quart de siècle.

Mais 11 % des entreprises ont encore prévu d'embaucher au moins un cadre sur le premier trimestre, soit un pourcentage identique à celui du début du quatrième trimestre 2020.

Après avoir sauvé les meubles l'an dernier, le marché de l'emploi des cadres va-t-il connaître cette année son premier recul depuis... 1993 ?

C'est ce que craint le directeur général de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), notamment du fait des licenciements avec la crise.

« Si nous n'avons pas plus d'embauches et si nous avons plus de départs, il y a un risque que les effectifs baissent dans le privé », a indiqué Gilles Gateau mardi lors de la présentation d'un baromètre sur les intentions de recrutements des entreprises.

Si cette prévision se confirme, cela démontrerait, si besoin était, l'ampleur inédite du choc du Covid puisque les effectifs de cadres - estimés à 4 millions - ont résisté à toutes les précédentes crises.

Pour rappel, il y a un an, l'Apec s'attendait à près de 300.000 recrutements en 2020, ce qui aurait constitué un record.

Mi-octobre, la prévision a été revue en baisse de 40 %.

Sans être catastrophiques, les intentions d'embauche manifestées en ce début d'année pointent sur un millésime 2021 à haut risque.

Du baromètre de l'Apec, il ressort que 11 % des entreprises ont prévu d'embaucher au moins un cadre sur le premier trimestre.

Soit un pourcentage identique à celui observé en début du quatrième trimestre de l'année dernière et qui s'est globalement réalisé, malgré un décrochage observé dans les TPE.

« Ni rebond ni plongeon : c'est plutôt une bonne nouvelle dans le contexte actuel », estime Gilles Gateau qui souligne au passage une première : l'industrie manifeste la plus forte envie d'étoffer ses effectifs de cadres à court terme même si, en volume, les services à forte valeur ajoutée, comme l'informatique, représentent toujours les plus gros volumes d'embauches.

Il est encore trop tôt pour savoir comment cette stabilité apparente des intentions d'embauches de janvier à mars va évoluer sur les mois suivants.

L'Apec produira ses prévisions annuelles vers avril.

Si la situation ne change pas - et a fortiori si elle se détériore - cela risque de ne pas compenser les départs naturels ou contraints.

Moins d'offres d'emploi pour les jeunes:

Anticipée pour la rentrée dernière, l'envolée du nombre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ne s'est pas encore produite grâce au bouclier que constitue l'activité partielle.

Cela n'empêche pas que leur nombre augmente semaine après semaine.

Le dernier comptage en date du ministère du Travail fait état de 84.100 postes menacés dans le cadre des 804 PSE initiés depuis mars, soit près de trois fois plus que sur la même période l'année précédente. La part des postes de cadres concernés n'est pas connue mais pour Gilles Gateau, difficile que cette population y échappe.

Les intéressés, en tout cas, anticipent les nuages à l'horizon comme le montre le niveau d'inquiétude face au risque de licenciement : il concernait un cadre sur quatre en décembre, contre un sur cinq en septembre.

Un sondage publié la semaine dernière montrait que cette crainte touche un jeune

cadre sur... deux, eux qui font face - malgré les aides à l'embauche de l'Etat - à une dégradation plus forte du nombre d'offres d'emploi que celle de l'ensemble des cadres (-29 % en décembre sur un an contre - 13 %).

Dans ce contexte, et même si l'Apec se montre prudente, les cadres du privé se préparent plus qu'en septembre dernier à devoir rebondir.

En trois mois, le pourcentage de ceux qui sont passés à l'acte a aussi augmenté. La tendance est évidemment plus marquée pour ceux dont l'emploi est menacé, mais elle n'est pas anodine non plus pour les autres.

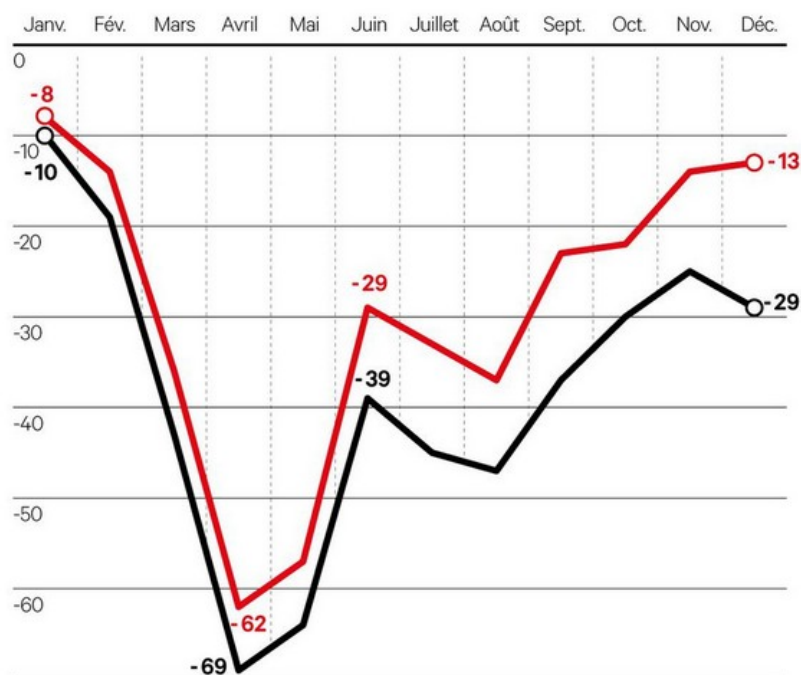
À noter

Malgré la crise, 66 % des entreprises qui ont l'intention d'embaucher un cadre sur le premier trimestre pensent rencontrer des difficultés pour recruter. Soit huit points de plus qu'en septembre du fait, principalement, d'un nombre de profils disponibles insuffisant.

Un recul des offres d'emploi cadres plus marqué pour les jeunes

Evolution 2019 /2020, en %

■ Postes cadres ouverts aux jeunes diplômé-e-s ■ Ensemble des postes cadres



2. 10 % pour la Fonction publique, pourquoi, comment ?

10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectif en plus, 10 % d'augmentation indiciaire et salariale : pourquoi c'est nécessaire et comment le financer ?

ÉTAT DES LIEUX

Sur les salaires et le pouvoir d'achat

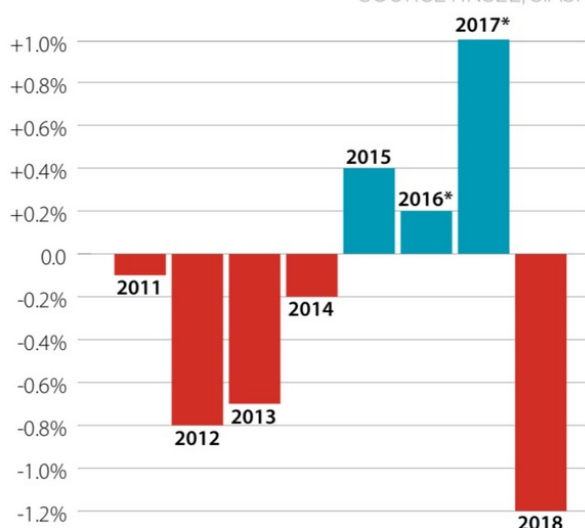
Depuis le 1er janvier 2000, la valeur du point d'indice a décroché de 21 % par rapport à l'indice des prix à la consommation.

Ceci étant, il serait erroné d'en conclure

que la perte de pouvoir d'achat serait égale à 21 %. En effet, dans la même période, de nombreuses dispositions liées à des revalorisations par ajouts de points dans la grille indiciaire sont venues pondérer cette chute.

ÉVOLUTION DU SALAIRE MOYEN DEPUIS 2011 FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

SOURCE : INSEE, SIASP.



* seules années pour lesquelles le point d'indice n'est pas gelé

les effets du décrochage puis du gel de la valeur du point sur la grille indiciaire sont extrêmement parlants :

- Environ 1 million d'agents sont actuellement payés entre le SMIC et le SMIC + 10 %. C'est 2 fois plus qu'en 2000
- Un agent de catégorie C déroulant sa carrière complète sur 2 grades « bénéficiaire » d'une amplitude de carrière de 27,8 %. C'était 39 % en 2000 avec une carrière plus courte de 6 ans.

En espèces sonnantes et trébuchantes, cela signifie qu'un agent déroulant cette carrière ne verra sa rémunération indiciaire augmenter que de 12 euros nets en moyenne par an. Et encore, cela suppose qu'il accède au second grade dans les meilleurs délais.

- La tendance est la même pour la catégorie B puisque l'amplitude indiciaire sur les 2 premiers grades est aujourd'hui de 56 % alors qu'elle était de 71 % en 2000, pour une durée de carrière moins longue.

Sur le nombre d'emplois:

le plus pertinent est donc de prendre les données se rapportant aux agents publics quels que soient leurs statuts et dont les rémunérations sont prises en charge sur les budgets publics.

À cette aune, toujours en utilisant l'année 2000 comme référentiel, la France est passée de 87 emplois de la Fonction publique (donc, attention, pas des services publics dans leur ensemble) pour 1000 habitants en 2000 à 84 aujourd'hui (par rapport à la population active, compte tenu des éléments rappelés juste avant, le ratio est totalement stable, 18,76 % et 18,79 %).

Même si nous nous situons dans la moyenne haute, bien d'autres pays sont davantage « administrés » que nous. Une première illustration peut en être faite en regardant le nombre d'emplois pour 1000 kilomètres carrés.

Dans ce cas, la France se situe entre le 7e et 10e rang européen selon les études.

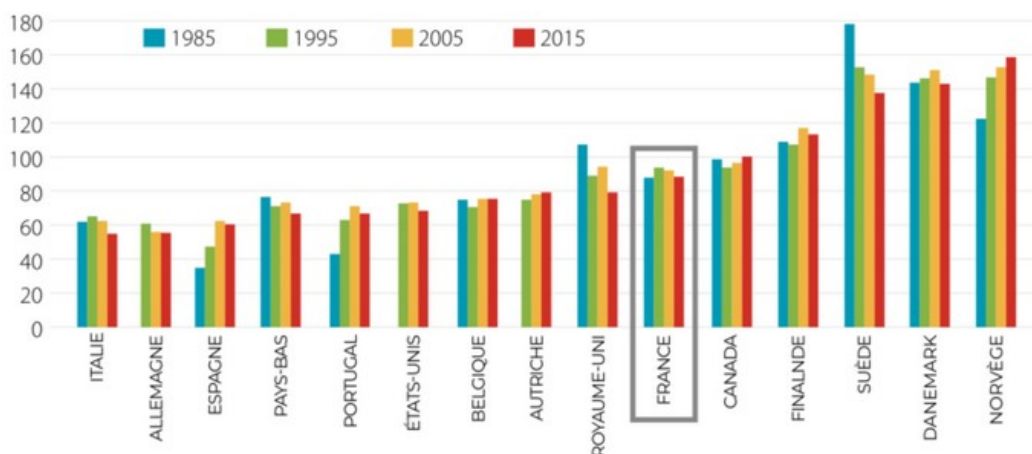
En taux d'administration (attention : les données inter-nationales incluent souvent d'autres services publics que la stricte Fonction publique. En France, environ 10 % des emplois dits publics sont en dehors de la FP), plusieurs pays devancent et de loin notre pays.

En effet, si avec les emplois des autres services publics, la France compte un taux d'administration de 89 pour 1000, c'est loin derrière la Norvège avec ses 159 pour 1000, le Danemark avec ses 142 pour 1000 ou encore le Canada avec ses 100 pour 1000.

Et cependant, la Norvège affiche un taux de chômage de 3,2 % et une dette publique de 41 % du PIB, le Danemark un chômage de 5,2 % et une dette de 35 % et le Canada respectivement de 6 % et 49 %. La France affiche un taux de chômage d'environ 9 % et une dette publique entre 95 et 100 % (avant la crise sanitaire).

EMPLOI DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
POUR 1 000 HABITANTS DEPUIS 30 ANS

SOURCE : OCDE, FRANCE STRATÉGIE



3. Télétravail : ce que doit payer l'employeur ?

Bon nombre de personnels ont été mis en télétravail dans la période. Sur l'aménagement du poste de travail et les conditions de remboursement des frais, cela a été une bagarre entre Ministère du travail et syndicats.

En effet, les ordonnances Macron avaient supprimé l'article L.1222-10 du code du travail qui stipulait que l'employeur avait l'obligation à l'égard du salarié en télétravail de prendre en charge tous les coûts découlant directement de l'exercice du télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils, ainsi que la maintenance de ceux-ci.

Le Ministère du travail a fait un rétropédalage face au tollé général. La jurisprudence de cour de cassation du 9 janvier 2001 prévoit que les frais professionnels engagés par le salarié doivent être supportés par l'employeur et ne peuvent donc pas être imputés sur la rémunération du salarié.

Concrètement, comment cela se passe ?

Le dernier Accord inter professionnel rappelle le principe de la prise en charge des frais professionnels mais ne le décline pas.

Frais remboursés sur facture ?

Allocation forfaitaire ?

Cela se décline selon l'entreprise.

Pour exemple, à Naval Group, la Direction s'est calée sur les recommandations de l'URSAFF avec une indemnité forfaitaire de 10 euros par jour télé travaillé avec un plafond de 50 euros par mois.

Certains frais sont remboursés sur facture comme les sièges de bureau.

La CGT a signé cet accord car mieux disant que l'accord national interprofessionnel.

Reste à voir pour les autres entreprises et même le Ministère des Armées...

Le fait que le matériel informatique soit fourni ne dédouane pas de rembourser les frais d'installations, de se pencher sur l'aménagement de l'espace de travail et bien sûr d'avoir un suivi sur la santé des personnels télétravailleurs.